



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

Nouakchott, le: 28 FEB 2022 انواكشوط، في

Numéro 017 22 رقم
A.R.M.P/Président س.ت.ص.ع

Le Président

الرئيس

AVIS DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP a décidé, suite aux recours respectifs des groupements SOFRECO/CONSEIL SANTE et CHAMPIONS CONSULTING / QUALITE CONSULTING, la suspension de la procédure de passation, par la Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) du Ministère de l'Elevage (ME), du marché relatif au « Recrutement d'un cabinet chargé de l'accompagnement à l'accréditation ISO/CEI 17025 V 2017 pour des Laboratoires de l'INRSP, de l'ONARDEL et du LNCQM ainsi que l'accréditation Iso 15189 V 2012 pour des laboratoires de l'INRSP », et ce, jusqu'au prononcé de sa décision définitive, en vertu des articles 41,42 et 53 de la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics, des articles 151, 152 et 156 du décret N°2017-126 du 2 novembre 2017 abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n°2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés Publics.

Ahmed Salem TEBAKH

